REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

FONDS DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE
PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS
-
-
-

Avis de Consultation Ouverte

N° 10-ACP/FDA/PRMP/2026

1. Le **FONDS DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE** invite les candidats intéressés à soumissionner pour les offres suivants sous plis fermés pour " **Fournitures de Produits d'entretien et de petits matériels repartis en deux (2) lots (à commande) : - lot 1: Fournitures et livraison des Produits d'entretien - lot 2: Fournitures de petits matériels et menues dépenses d'entretien** ".
Le candidat peut soumissionner pour un (01) ou plusieurs lots. Chaque lot est indivisible et toute offre partielle est irrecevable. .

2. La procédure de Consultation est faite en application de la loi N° 2004 – 009 du 26 Juillet 2004 portant Code des Marchés Publics en vue de la Consultation Ã commande.

3. Le Dossier de Consultation de prix complet, rédigé en langue française, peut être consulté par tout candidat désirant prendre connaissance ou obtenir des informations à l'adresse ci-après :
Adresse : **FONDS DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE**
Rue :
Etage / Numero de Bureau :

4. Pour le candidat désirant soumissionner , le Dossier de Consultation ouverte doit être retiré [insérer adresse pour le retrait du Dossier de Consultation ouverte] et moyennant le paiement d'un montant non remboursable de:
- Lot 1: vingt mille Ariary (Ar20 000.00)
- Lot 2: vingt mille Ariary (Ar20 000.00)

Le paiement devra être effectué auprès de l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, Immeuble Plan Anosy ou (au nom du Regisseur de recette de la Commission Régionale des Marchés).
Le paiement devra être effectué :
- Soit en espèce
- Soit par chèque Bancaire.

5. Les plis devront parvenir **EX-Batiment du Genie Rural Nanisana** au plus tard le **18/12/2026** à **14 H 00 Min** et seront ouverts immédiatement après l'heure limite de remise des offres en présence des candidats ou leurs représentants qui souhaitent y assister. Les offres hors délai ne seront pas recevables.

6. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.

7. La garantie de soumission n'est pas requise.

à ..... Le 19/11/2026

La Personne Responsable des Marchés Publics